

Médicaments—Loi

Mlle Campbell: Je réponds au député d'Athabasca, que le ministère scrute attentivement la documentation de recherche aux fins de vérifier les déclarations des fabricants. J'ai déjà dit que la direction de la protection de la santé établira les critères que doit respecter le fabricant avant de mettre un produit sur le marché. Les critères établis par la direction de la protection de la santé doivent être respectés. S'il y a le moindre doute quant à la sécurité et l'efficacité du produit, le ministère leur demandera des précisions avant de leur permettre d'écouler ce produit. Je crois que le député joue sur les mots, car aucun fabricant ne voudrait confier l'expérimentation de son produit à quelqu'un d'autre. Le fabricant doit être obligé de fournir des précisions au ministère pour faire approuver le produit.

● (1440)

M. Yewchuk: Monsieur le président, je ne voulais pas que la secrétaire parlementaire se méprenne sur le sens de mes observations. Je n'ai pas dit que le ministère doit effectuer les épreuves initiales. Bien entendu, le fabricant doit faire ses propres épreuves. Toutefois, je crois que la direction des aliments et drogues doit prendre des mesures pour s'assurer que les résultats de ces épreuves sont exacts. Il doit y avoir un moyen de vérifier l'efficacité de ces produits. Toutefois, je n'insisterai pas sur la question pour le moment, car je ne crois pas pouvoir obtenir d'autres réponses.

J'aimerais poser une autre question sur la publicité. D'après la secrétaire parlementaire, cette question aurait été abordée lors de la conférence fédérale-provinciale, mais elle a omis de préciser, ou bien je ne l'ai pas entendue, quels ont été les résultats de ces entretiens et quelle mesure on avait pris à l'égard de la publicité excessive des médicaments au Canada.

Mlle Campbell: Je veux d'abord répondre au dernier point soulevé par le ministre et je reviendrai ensuite au premier. On est en train de mener une étude sur la publicité et son effet sur les ventes. On prévoit qu'elle se poursuivra encore quelque temps.

M. Yewchuk: Pour conclure, monsieur le président, j'aimerais demander si on étudie comment la publicité des médicaments dans les media influence l'attitude des Canadiens à l'égard de l'utilisation libre de médicaments et sur leur usage en général. Par exemple, on constate depuis à peu près dix ans qu'on utilise de plus en plus divers types de médicaments à des fins non médicales. Il me semblerait utile de savoir si la publicité excessive à laquelle nous sommes exposés a favorisé d'une certaine façon l'utilisation des drogues à des fins non médicales. En effet, les consommateurs finissent par modifier leur comportement psychologique quand on leur répète inlassablement qu'il existe un remède pour chaque maladie. Cela peut porter les gens à utiliser des médicaments qui ne leur conviennent pas.

[M. Yewchuk.]

Mlle Campbell: Je voudrais revenir sur la réponse que je viens de donner au député. L'étude dont j'ai parlé consiste à examiner le rôle de la publicité et d'autres facteurs à l'égard de l'usage des spécialités pharmaceutiques et des médicaments brevetés ainsi que les médicaments sans ordonnance.

M. Yewchuk: Et d'autres drogues, comme la marijuana et les autres?

Mlle Campbell: Je pense que c'est une toute autre question. Je voudrais préciser la réponse donnée précédemment en disant qu'il incombera aux fabricants de fournir un produit sûr et efficace. Ils devront fournir les données requises que le ministère étudiera en même temps que les conditions nécessaires à la mise en marché du produit.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, le secrétaire parlementaire nous dirait-il si cette étude sur les effets de la publicité sur la vente des spécialités pharmaceutiques est une étude limitée ou si elle porte sur d'autres produits vendus aux comptoirs des produits pharmaceutiques, tels les préparations capillaires qui feront de vous la plus belle en ville, les désodorisants, les produits qui feront de vous «la fille la plus fraîche en ville» et vous rendront plus séduisante, sans oublier les autres produits, tels le papier hygiénique, qui vous donneront prestige dans notre société moderne? Ces produits font-ils l'objet de l'étude?

Mlle Campbell: L'étude porte sur les produits pharmaceutiques vendus sans ordonnance, y compris des spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés. Il appartient aux particuliers de décider s'ils veulent acheter des laques pour les cheveux ou autres produits de ce genre.

M. Yewchuk: Le secrétaire parlementaire pourrait-il nous dire quand cette étude sera terminée, et si elle fera l'objet d'un rapport présenté au Parlement?

Mlle Campbell: Le ministre a déjà déposé les résultats de la première étape et il faudra plus d'un an avant d'avoir les résultats de l'étape complémentaire.

M. Yewchuk: Les déposera-t-on?

Mlle Campbell: Éventuellement.

(L'article est adopté.)

(L'article 2 est adopté.)

Sur l'article 3.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ai-je raison de croire que la mesure n'entrera pas en vigueur avant un an parce que l'on veut donner aux provinces le temps de faire les rajustements voulus?

Mlle Campbell: Le député a raison. C'est afin de permettre aux fabricants de s'adapter aux changements.

M. Nielsen: Et les Territoires.

(L'article est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du bill.)